CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LANNEMEZAN

DELIBERATION N°2025/44

Nombre d'élus en exercice : 11
Nombre d'élus présents : 6
Nombre d'élus ayant pris part au vote : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 juin, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 9H00 en séance ordinaire au CCAS, 308 rue Georges Clémenceau 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de **Mr Bernard PLANO.**

Présents : Mmes, Mrs PELISSIER, PIQUE, ROUILLON, SENTAGNE, PLANO et MONEGO

Absents excusés : Mmes, Mr BACQUE, MEJAMOLLE, NOGUES, ORTE et DA BENTA

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

OBJET : Remboursement de frais à Mme la Vice-Présidente concernant l'achat de brosses à dents, de tubes de dentifrice, de bouteilles de voyage pour les bénéficiaires de l'abri de nuit

Monsieur le Président explique aux membres du CA que
Mme La Vice-Présidente a procédé à l'achat de brosses à dents, tubes de dentifrice et des bouteilles de voyage pour les bénéficiaires de l'abri de nuit sur un site internet.
Il convient de la rembourser à hauteur de 28.14 €.
Mr Le Président demande donc aux membres du CA d'autoriser au remboursement de ces frais à Mme La Vice-Présidente pour un montant de 28.14 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser le remboursement des frais concernant l'achat de brosses à dents, de tubes de dentifrice et de bouteilles de voyage pour les bénéficiaires de l'abri de nuit à Mme la vice-Présidente pour un montant de 28.14 €.

Pour copie conforme,
Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S LANNEMEZAN

FRANCOISE PIQUE
VICE-PRESIDENTE DU CCAS
ADJOINTE AU MAIRE
LANNEMEZAN

Affiché le

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250710-2025-44-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025